

GUIDE PRATIQUE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE



GET STARTED

La S.à r.l. simplifiée



SPUERKEESS



UTILISATION DU GUIDE PRATIQUE

Vous envisagez de créer votre propre entreprise ? Ce guide vous conduira à travers les différentes démarches administratives à suivre.

Le schéma ci-après vous donne une vue globale des documents requis et de l'ordre que nous vous conseillons de respecter pour effectuer ces démarches. Pour gagner du temps, nous vous recommandons également de demander simultanément tous les documents énumérés à l'étape 1 (page 4 et suivantes).

Voici deux exemples illustrant le chemin à suivre :

EXEMPLE 1

Dès que vous avez reçu votre extrait du casier judiciaire, vous pouvez entamer la demande pour le document :

- Honorabilité professionnelle / Déclaration sur l'honneur

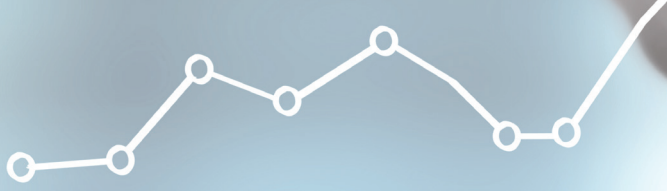
EXEMPLE 2

Afin de pouvoir demander l'autorisation d'établissement, vous devez être en possession des documents suivants :

- Qualification professionnelle
- Honorabilité professionnelle / Déclaration sur l'honneur
- Droit de chancellerie
- Projet de statuts

Nous vous recommandons également de visiter le site **www.guichet.lu**, qui fournit des renseignements complémentaires et vous permet de demander électroniquement les documents nécessaires.

La **House of Entrepreneurship - one-stop shop** ainsi que **Luxinnovation**, l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, sont également à votre disposition.



Vous avez encore des questions ? Alors n'hésitez pas à contacter un conseiller PME dans un des centres financiers ou centres bancaires de la BCEE. Créés pour combiner proximité et accueil spécialisé, ces derniers offrent un service hautement professionnel dans différents domaines bancaires, dont le conseil aux entreprises. Nos spécialistes sauront vous assister dans vos démarches.

AUCHAN	2, Rue Alphonse Weicker	L-2721 Luxembourg	4015-9300	pme.auc@bcee.lu
BASCHARAGE	135, Avenue de Luxembourg	L-4940 Bascharage	4015-7630	pme.bas@bcee.lu
DIEKIRCH	4, Rue de Stavelot	L-9280 Diekirch	4015-7850	pme.dik@bcee.lu
DUDELANGE	49-51, Place de l'Hôtel de Ville	L-3590 Dudelange	4015-7550	pme.dud@bcee.lu
ESCH / ALZETTE	3, Place de l'Hôtel de Ville	L-4138 Esch/Alzette	4015-7300	pme.esc@bcee.lu
GASPERICH	259, Route d'Esch	L-1471 Luxembourg	4015-9000	pme.gas@bcee.lu
GREVENMACHER	1a, Rue Mathias Schou	L-6762 Grevenmacher	4015-7750	pme.grv@bcee.lu
MAMER	3, Rue de la Libération	L-8245 Mamer	4015-7050	pme.mam@bcee.lu
PLACE DE METZ	2, Place de Metz	L-2954 Luxembourg	4015-3902	pme.pml@bcee.lu
WALFERDANGE	13, Route de Diekirch	L-7220 Walferdange	4015-9440	pme.wal@bcee.lu
WEMPERHARDT	24, Op der Haart	L-9999 Wemperhardt	4015-7150	pme.wem@bcee.lu



UNE NOUVELLE FORME DE SOCIÉTÉ : LA S.À R.L. SIMPLIFIÉE

La S.à r.l. simplifiée (S.à r.l.-S) est une variante de la S.à r.l. qui déroge à certaines règles propres à la société à responsabilité limitée classique. La S.à r.l.-S a notamment pour vocation de libérer les entrepreneurs de certaines contraintes administratives usuelles liées à la création d'une S.à r.l.

Ainsi le capital social minimum est réduit à EUR 1 et sa constitution peut être réalisée sous seing privé ou par acte notarié, selon choix.

Voici les éléments clés caractérisant la S.à r.l.-S :

L'associé

- seules des personnes physiques peuvent être associés et gérant d'une S.à r.l.-S ;

La constitution

- une personne ne pourra être associée d'une seule et unique S.à r.l.-S à la fois, sauf si les parts lui sont transmises pour cause de décès ;

Le capital

- la S.à r.l.-S pourra être unipersonnelle ou pluripersonnelle.

- l'objet social doit être commercial et viser l'exercice d'activités pour lesquelles une autorisation de commerce est nécessaire ;

- le capital social minimum à souscrire et à libérer doit être compris entre EUR 1 et EUR 12.000 ;

- les apports des associés doivent prendre la forme d'apports en numéraire ou d'apports en nature ;

- obligation d'affecter 5% du bénéfice net de la société à une réserve. Cette obligation subsistera jusqu'à ce que le montant souscrit et libéré ait atteint EUR 12.000.

- toute augmentation du capital social dépassant le montant de EUR 12.000 entraîne une modification de la forme juridique de S.à r.l.-S en S.à r.l. classique.

- le coût effectif de la création se présente comme suit :

- capital social minimum à libérer EUR 1 ;

- droits d'enregistrement EUR 75 ;

- immatriculation RCSL EUR 15 ;

- publication Mémorial EUR 100 ;

Total EUR 191.

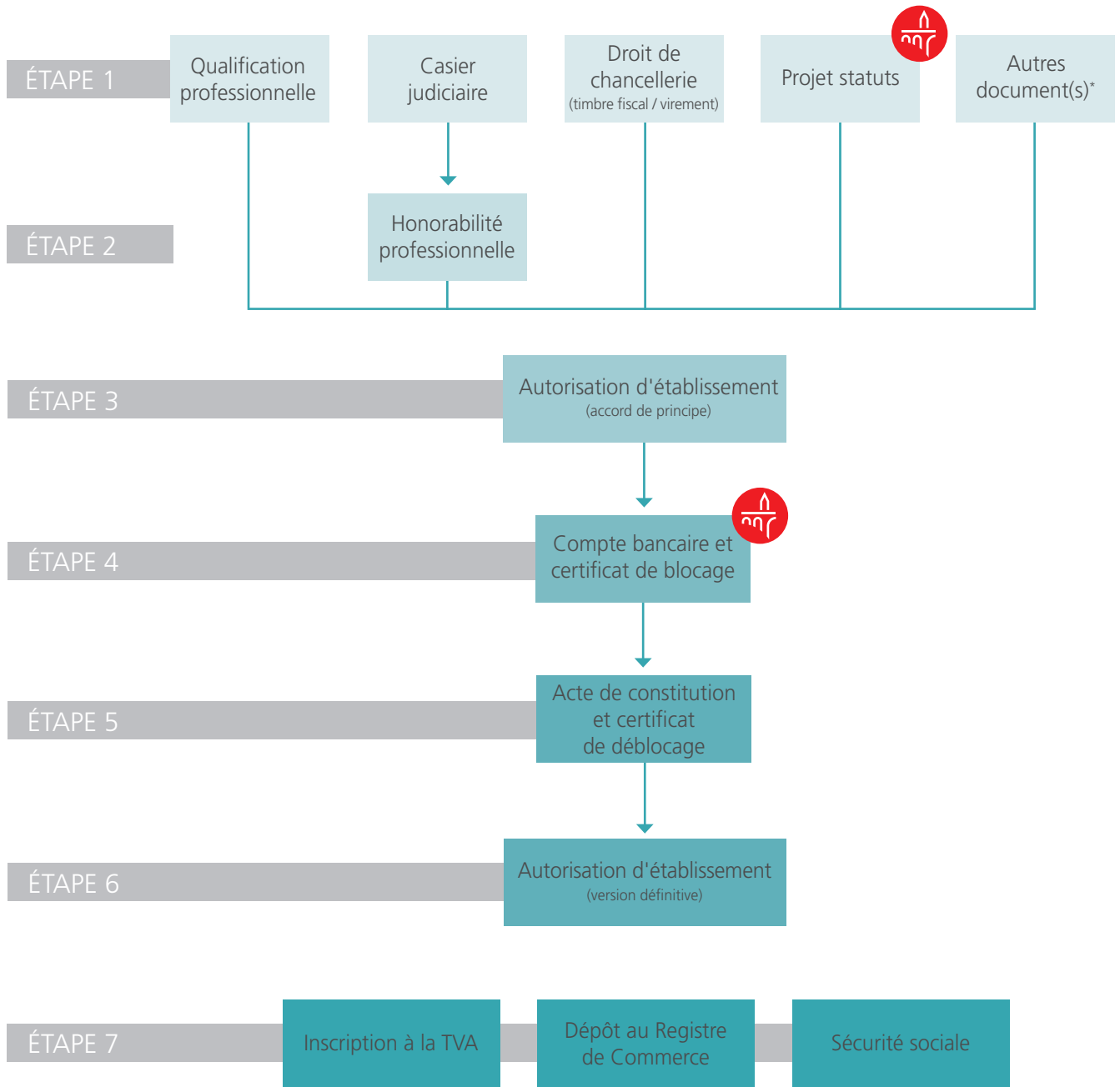
Une fois la société bien établie, les associés peuvent modifier les statuts afin d'adopter le régime d'une S.à r.l. classique.



SCHÉMA - ACTE NOTARIÉ

L'**acte notarié** est le chemin usuel lors de la création d'une S.à r.l. Cette procédure est également valable lors de la constitution d'une S.à r.l.-S. Les démarches sont expliquées dans le Schéma 1 - Acte notarié ci-dessous et les détails sont présentés dans notre brochure générale « Guide pratique de la création d'entreprise - Get Started ».

Schéma 1



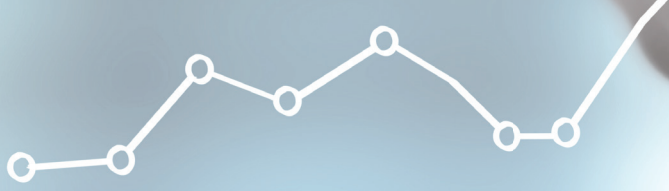
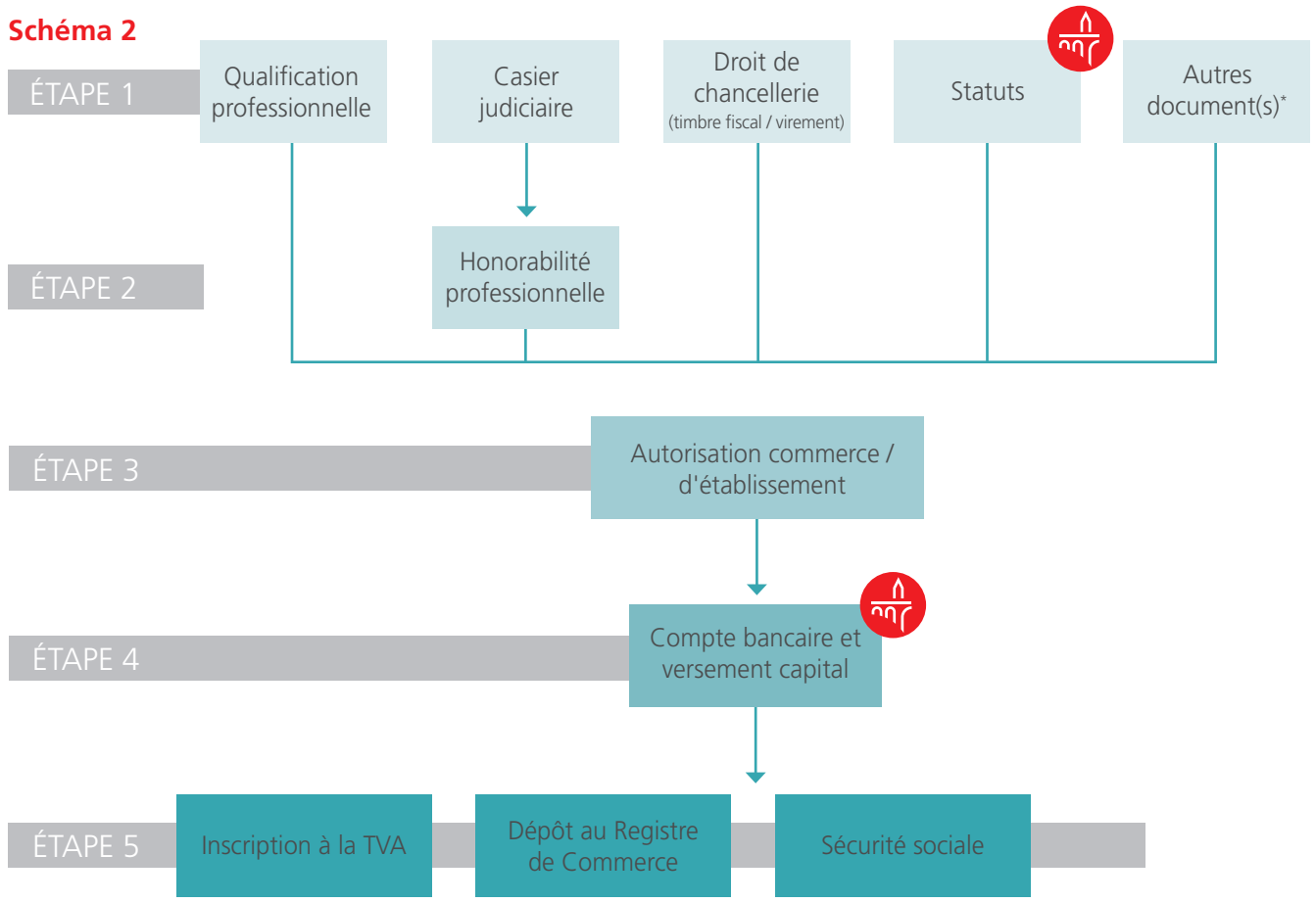


SCHÉMA - ACTE SOUS SEING PRIVÉ

Contrairement à la S.à r.l., la S.à r.l.-S permet à l'entrepreneur de constituer la société également sous **seing privé**. Dans un tel cas les statuts sont rédigés par les parties elles-mêmes. L'intervention d'un notaire dans la rédaction de l'acte n'est pas requise. La procédure de création d'une S.à r.l.-S sous seing privé est détaillée ci-dessous dans le schéma 2 - Acte sous seing privé spécifiquement y dédié. Comme cette démarche est caractéristique pour la S.à r.l.-S, nous nous concentrons dans cette brochure sur cette pratique.



* D'autres documents et affiliations peuvent étre requis. Pour cette raison, nous recommandons un rendez-vous auprès de la House of Entrepreneurship.



LES DOCUMENTS EXPLIQUÉS EN DÉTAIL

ÉTAPE 1

Document en question

Qualification professionnelle

Détails

Pour accéder à certaines professions réglementées, le professionnel doit justifier de qualifications reconnues au Luxembourg. Le Service de la reconnaissance des diplômes établit la reconnaissance d'équivalence des niveaux d'études, des diplômes et des qualifications professionnelles par rapport aux diplômes requis au Luxembourg.

Organisme de contact

Service de la reconnaissance des diplômes

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
18-20, Montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg

Adresse postale : L-2926 Luxembourg

Tél. : (+352) 247 85910

Fax : (+352) 247 85933

e-mail : reconnaissance@men.lu

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Demande

Le formulaire à remplir varie en fonction de la profession ou de l'objet social de l'entreprise. Un rendez-vous auprès du House of Entrepreneurship est recommandé pour vous assurer d'avoir choisi le bon formulaire.

Pièce(s) à joindre

- soit un titre de formation ;
- soit une attestation d'expérience professionnelle et un titre de formation attestant une préparation à l'exercice de cette profession.



Document en question

Casier judiciaire

Détails

Le casier judiciaire reprend le passé pénal d'une personne.

Organisme de contact

Service du Casier Judiciaire

Ministère de la Justice
Cité judiciaire – Plateau du Saint-Esprit
Bâtiment BC
L-2080 Luxembourg

Tél. : (+352) 47 59 81 346

Fax : (+352) 47 59 81 248

e-mail : casier.judiciaire@justice.etat.lu

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Demande

- **par e-mail ou courrier** (l'extrait vous sera envoyé par courrier postal) ;
- **en ligne sur www.guichet.lu avec LuxTrust** (l'extrait vous sera envoyé par courrier postal) ;
- **auprès du Service du Casier Judiciaire** (l'extrait vous sera remis en mains propres).

Pièce(s) à joindre

- copie du passeport ou de la carte d'identité ;
- déclaration de non-faillite et extrait du casier judiciaire du pays de provenance pour le demandeur non résident ou qui réside au Luxembourg depuis moins de 5 ans.



Droit de chancellerie (timbre fiscal)

Détails

La preuve de paiement d'un droit de chancellerie est requise pour pouvoir demander l'autorisation de commerce.

Organisme de contact

Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Ministère de l'Économie
1-3, Avenue Guillaume
L-1651 Luxembourg

Adresse postale :
Boîte postale 31
L-2010 Luxembourg

Tél. : (+352) 247 80800

Fax : (+352) 247 90400

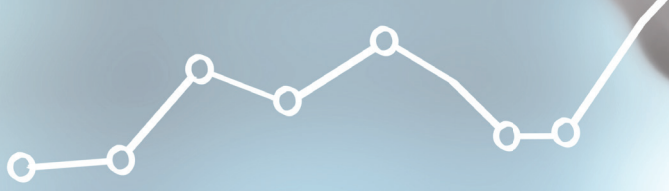
e-mail : info@aed.public.lu

Démarche

- achat d'**un timbre fiscal** d'EUR 24 dans un des différents bureaux compétents pour la vente de timbres fiscaux ;
- **preuve d'exécution d'un virement** d'EUR 24 sur le compte de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines no IBAN LU09 1111 7026 5281 0000 avec le libellé : « autorisation d'établissement » ;
Il n'y a pas envoi de timbres matériels, la copie imprimée de l'extrait de virement vaut comme preuve.

Pièce(s) à joindre

/



Document en question

Statuts

Détails

L'acte sous seing privé désigne la rédaction des statuts par les parties elles-mêmes, par l'une d'entre elles ou par un tiers qui comporte la signature manuscrite des parties ou du mandataire de celles-ci. La société est constituée dès la signature des statuts par les parties engagées.
L'intervention d'un notaire dans la rédaction de l'acte n'est donc pas requise.

Organisme de contact

Le site **www.guichet.lu** propose des modèles de statuts pour différentes formes juridiques.

Un rendez-vous auprès d'une fiduciaire est conseillé pour la rédaction des statuts.



Une entrevue avec un conseiller PME de la BCEE est également recommandée pour vous guider.



ÉTAPE 2

Document en question

Honorabilité professionnelle / Déclaration sur l'honneur

Détails

L'honorabilité professionnelle vise à garantir l'intégrité de la profession ainsi que la protection des futurs cocontractants et clients.

Organisme de contact

Direction générale - PME et Entrepreneuriat

Ministère de l'Économie
19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Tél. : (+352) 247 74700

Fax : (+352) 247 74701

e-mail : info.pme@eco.etat.lu

Demande

Le formulaire « Honorabilité professionnelle / Déclaration sur l'honneur » est à télécharger sur le site **www.guichet.lu**.

Ce document est à remplir et à joindre à la demande de l'autorisation d'établissement.



ÉTAPE 3

Document en question

Autorisation d'établissement

Détails

L'accès à la plupart des activités requiert une autorisation de commerce. Sur demande, vous recevez une autorisation provisoire. Dès que les statuts seront publiés, vous recevrez une autorisation définitive.

Organisme de contact

House of Entrepreneurship

14, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg
Tél. : (+352) 42 39 39 330
e-mail : info@houseofentrepreneurship.lu

Direction générale - PME et Entrepreneuriat

Ministère de l'Économie
19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247 74700
e-mail : info.pme@eco.etat.lu

Demande

Le formulaire « Autorisation d'établissement » est à remplir.

La demande se fait soit :

- par e-mail sur info.pme@eco.etat.lu
- en ligne sur **www.guichet.lu** avec LuxTrust
- par courrier postal à la Direction générale - PME et Entrepreneurship
- par dépôt physique à la House of Entrepreneurship

L'autorisation d'établissement vous sera envoyée par courrier postal au siège social de la société.

Pièce(s) à joindre

- droit de chancellerie (timbre fiscal ou virement bancaire) ;
- preuve de la Qualification professionnelle ;
- preuve de l'Honorabilité professionnelle / Déclaration sur l'honneur ;
- acte constitutif (statuts définitifs) ;
- copie du passeport ou de la carte d'identité ;
- contrat de bail (dans le cas où l'entreprise loue un local de commerce).

Important !

Détails

Lieu d'exploitation fixe au Luxembourg

L'entreprise doit disposer d'un lieu d'exploitation fixe au Grand-Duché de Luxembourg, qui se traduit par :

- « l'existence d'une installation matérielle appropriée, adaptée à la nature et à la dimension des activités poursuivies ;
- l'existence d'une infrastructure comportant des équipements administratifs ainsi que les équipements et installations techniques nécessaires à l'exercice des activités poursuivies ;
- l'exercice effectif et permanent de la direction des activités ;
- la présence régulière du dirigeant ;
- le fait d'y conserver tous les documents relatifs aux activités, tous les documents comptables et les documents relatifs à la gestion du personnel. »*

Il est recommandé de ne signer un contrat de bail qu'après réception de l'autorisation d'établissement afin d'éviter des frais inutiles.



Si vous souhaitez souscrire une garantie locative, les conseillers de la BCEE se feront un plaisir de vous assister.

* art.5 de la loi du 2 septembre 2011



ÉTAPE 4

Document en question

Ouverture d'un compte bancaire et versement du capital

Détails

Après avoir signé l'acte constitutif de la société, l'entrepreneur peut ouvrir un compte bancaire. Le compte est bloqué jusqu'à la remise des statuts publiés au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS).



Les conseillers PME de la BCEE vous aident dans vos démarches et vous guident à travers les étapes.

Pièce(s) à joindre

Documents requis pour l'ouverture d'un compte bancaire :

- l'autorisation d'établissement ;
- acte constitutif (statuts définitifs signés) ;
- un document officiel établissant la répartition des responsabilités ou les pouvoirs de disposition au sein des organes de la personne morale ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport du bénéficiaire effectif et des personnes physiques qui disposeront d'un pouvoir de signature sur le(s) compte(s), ainsi que des indications quant à leur adresse légale, état civil et profession ;
- un organigramme de la société respectivement du groupe et ses capitalistiques ainsi que le bénéficiaire effectif.

Après publication des statuts au RCS :

- remise à la banque des extraits RCS de la publication des statuts pour débloquer le compte bancaire.



ÉTAPE 5

Document en question

Inscription à la TVA

Détails

Toute entreprise doit s'identifier à la TVA auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à EUR 30.000 ont la possibilité d'opter pour le régime franchise des très petites entreprises, leur permettant de fonctionner comme des non-assujettis.

Organisme de contact

Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Ministère de l'Économie

1-3, Avenue Guillaume

L-1651 Luxembourg

Adresse postale :

L-2010 Luxembourg

Tél. : (+352) 247 80800

Fax : (+352) 247 90400

e-mail : info@aed.public.lu

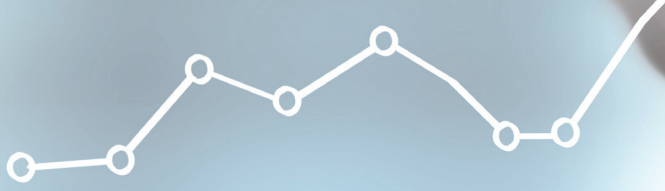
L'existence d'une multitude de bureaux d'inscription en fonction de la compétence et de la localité peut prêter à confusion. Pour cette raison, la section « Recherche des bureaux d'imposition (TVA) » sous l'onglet « Contact » sur le site **www.aed.public.lu**, explique de manière plus détaillée à quel bureau il faut s'adresser.

Demande

- **par courrier au bureau d'imposition compétent** (le document vous sera envoyé par courrier postal) ;
- **en ligne sur www.guichet.lu avec LuxTrust** (le document vous sera envoyé par courrier postal).

Pièce(s) à joindre

- autorisation d'établissement ;
- formulaire « Taxe sur la Valeur Ajoutée – Déclaration initiale Personnes morales » ;
- acte constitutif (statuts définitifs) ;
- copie de la carte d'identité ;
- contrat de bail (dans le cas où l'entreprise loue un local de commerce).



Document en question

Dépôt au RCS (Registre de Commerce et des Sociétés)

Détails

Pour que l'existence de la société soit opposable aux tiers, l'acte constitutif doit être déposé au RCS et publié au RESA (Recueil Électronique des Sociétés et Associations)

Organisme de contact

Registre de Commerce et des Sociétés

Centre administratif Pierre Werner - Bâtiment F
14, Rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale : L-2961 Luxembourg

Tél. : (+352) 26 428 1

Fax : (+352) 26 42 85 55

e-mail : helpdesk@rcl.lu

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Demande

Visite au Registre de Commerce et des Sociétés

ou

Dépôt en ligne sur www.guichet.lu avec LuxTrust.

Pièce(s) à joindre

Acte constitutif (statuts définitifs signés).

Important !

Après publication des statuts au RCS :

- remise à la banque des extraits RCS de la publication des statuts pour débloquer le compte bancaire.



Sécurité sociale

Détails	<p>Pour pouvoir embaucher du personnel ou afin de déclarer le gérant en tant qu'employé ou indépendant*, l'entreprise doit introduire une déclaration d'exploitation auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS) afin de se faire immatriculer en tant qu'employeur.</p> <p>Cette déclaration d'exploitation permet au CCSS d'attribuer à l'entreprise un numéro d'immatriculation ainsi que la classe de risque correspondant à ses activités.</p>
Organisme de contact	<p>Centre Commun de la Sécurité Sociale Ministère de la Sécurité sociale 125, Route d'Esch L-2975 Luxembourg Tél. : (+352) 40141-1</p>
Heures d'ouverture	Lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Demande	<ul style="list-style-type: none">• par courrier (le document vous sera envoyé par courrier postal) ;• en ligne sur www.guichet.lu avec LuxTrust (le document vous sera envoyé par courrier postal).
Pièce(s) à joindre	<ul style="list-style-type: none">• copie de la carte d'identité ;• formulaire « Déclaration d'entrée pour travailleurs indépendants ».

* Sera considéré comme indépendant, l'associé détenant plus de 25% des parts sociales et détenant l'autorisation d'établissement.



Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg Etablissement Public Autonome
Siège Central : 1, Place de Metz L-2954 Luxembourg BIC : BCEELULL R.C.S. Luxembourg B 30775
www.bcee.lu tél. (+352) 4015-1